

Céret, le 08 février 2023

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu, le :

Mercredi 15 février 2023 à 18 h 00
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal de séance du 18 janvier 2023

Compte rendu des délégations au Maire

FINANCES

1. Extension du Musée d'Art Moderne – Prorogation de la durée du prêt à court terme auprès du Crédit Agricole
2. Rétrocession par l'EPF Occitanie des parcelles secteur gare
3. Marché de Travaux - Travaux de création d'un réseau d'assainissement - Attribution du marché
4. Contrat de délégation du service public de l'assainissement – Lancement de la consultation de DSP
5. Mise en œuvre du dispositif « travaux en régie »
6. Evolution du périmètre de l'abonnement résident – tarification du stationnement
7. Convention relative à l'utilisation des équipements sportifs par les collèges publics départementaux
8. Convention relative à l'utilisation des équipements sportifs par le lycée Beausoleil
9. Convention de mise à disposition – Salle Saint Pierre
10. Convention de mise à disposition de locaux dans le cadre d'un prêt gratuit de locaux Ecole Chagall – Centre Hospitalier de Thuir
11. Tarifs des salles municipales
12. Instauration de la majoration résidences secondaires

ORGANISATION

13. Création d'une zone bleue sur 07 places de stationnements sur le parking des Marronniers

PATRIMOINE

14. Dénomination d'une rue
15. Appel à projet pour la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier et énergétique du patrimoine bâti

PERSONNEL

16. Modification du tableau des effectifs

URBANISME

17. Projet de création de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains et projet de programme d'actions

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Michel COSTE



Destinataires :

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal

En application de l'Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convocation sera mentionnée au registre des délibérations et affichée à la porte de la Mairie ou publiée.